

BUREAU DE L'INFORMATION – 38^E SESSION DE LA CONFERENCE GENERALE

ORGANE (COMMISSION CI)

Date	Mercredi 11 novembre	Salle	XI
Séance n°	3	Heure	De: 10h10 A: 10h35
Président(s)	Dr. Abdulla El Reyes	Pays	Émirats Arabes Unis

RESUME DE DEBAT(S)

Points examinés	4.13 – Document final de la Conférence « InterCONNECTer les ensembles : options pour l'action future »		
Débat n°	3	Progrès des débats	Début et fin
Documents correspondants	38 C/53, 38 C/INF.4		
Projets de résolution examinés	DR contenu au paragraphe 11 du document 38 C/53.		
Pays ayant pris la parole	Cuba, Indonésie, Argentine, Venezuela (République bolivarienne du), Espagne, République-Unie de Tanzanie		
Résumé des débats	<p>Le Président, Dr. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis), a ouvert le débat sur le point 4.13 – Document final de la Conférence « InterCONNECTer les ensembles : options pour l'action future » à 10h10.</p> <p>Dr Abdulla El Reyes a fait deux annonces :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une minute de silence pour célébrer le 11 novembre à 11h en mémoire des personnes qui ont perdu la vie durant la 1ere Guerre mondiale - Un événement parallèle lié à la présentation du projet PERSIST prévu de 13h30 à 14h45 aujourd'hui en salle XI. Cet événement parallèle CI a un double objectif : présenter aux participants à la Conférence générale les résultats et perspectives du projet PERSIST de l'UNESCO et inaugurer l'exposition des ressources pédagogiques du Programme Mémoire du monde élaborées par le Sous-Comité de l'éducation et de la recherche du Programme Mémoire du monde. <p>Les pays ci-après ont pris la parole (dans l'ordre d'intervention ci-après) : Cuba, Indonésie, Argentine, Venezuela (République bolivarienne du), Espagne, République-Unie de Tanzanie.</p> <p>Le représentant de la Directrice générale, Getachew Engida, Directeur général adjoint, a répondu aux questions soulevées par les Délégués.</p> <p>La Commission CI a recommandé à la Conférence générale d'adopter le projet de résolution contenu au paragraphe 11 du document 38 C/53.</p> <p>Le Président de la Commission CI a clos le débat 3 et a proposé de passer au débat 4 sur le point 4.23 – Proclamation du 28 septembre « Journée internationale de l'accès universel à l'information » (38 C/70) à 10h34.</p>		

ORGANE (COMMISSION CI)

Date	Mercredi 11 novembre	Salle	XI
Séance n°	3	Heure	De: 10h35 A: 11h30
Président(s)	Dr. Abdulla El Reyes	Pays	Émirats Arabes Unis

RESUME DES DEBATS

Points examinés	4.23 – Proclamation du 28 septembre « Journée internationale de l'accès universel à l'information » (38 C/70)		
Débat n°	4	Progrès des débats	Début et fin
Documents correspondants	38 C/70		
Projets de résolution examinés	DR contenu au paragraphe 2 du document 38 C/70.		
Pays ayant pris la parole	Egypte, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Argentine, Colombie, République démocratique du Congo, Malaisie, Thaïlande, Ethiopie, Zimbabwe, Chine, Inde, Soudan, Nigéria, Iraq, Zambie, Viet Nam		
Résumé des débats	<p>Le Président, Dr. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis), a ouvert le débat 4 sur le point 4.23. – Proclamation du 28 septembre « Journée internationale de l'accès universel à l'information » (38 C/70).</p> <p>Le Président de la Commission CI a donné la parole au Maroc qui a présenté le point 4.23</p> <p>Le représentant de la Directrice générale, M. Guy Berger, Directeur de la Division pour la liberté d'expression et le développement des médias, a effectué une présentation succincte sur la proposition, soumise par l'Angola, le Maroc et le Nigéria, visant à proclamer le 28 septembre « Journée internationale de l'accès universel à l'information ». Le point 4.23 a été examiné par le Conseil exécutif à sa 197^e session (197 EX/Décision 35). Le document 38 C/70 transmet à la Conférence générale la recommandation formulée par le Conseil exécutif à sa 197^e session</p> <p>Le Président, Dr. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis), a donné la parole aux délégués pour qu'ils formulent des observations.</p> <p>Les Etats membres suivants ont pris la parole (dans l'ordre d'intervention ci-après): Egypte, Kenya, République-Unie de Tanzanie, Argentine, Colombie, République démocratique du Congo, Malaisie, Thaïlande, Ethiopie, Zimbabwe, Chine, Inde, Soudan, Nigéria, Iraq, Zambie, Viet Nam</p> <p>Le représentant de la Directrice générale, M. Guy Berger, a répondu aux déclarations faites par les représentants des Etats membres.</p> <p>Le Président de la Commission CI a invité les délégués à examiner le projet de résolution contenu au paragraphe 2 du document 38 C/70. Le projet de résolution a été recommandé à la Conférence générale pour adoption. Les Etats membres n'ont formulé aucune objection.</p> <p>Dr. Abdulla El Reyes a clos le débat 4 et a suggéré de passer au débat 5 sur le point 6.1 – Projet de recommandation sur la préservation et l'accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (38 C/24).</p>		

RESUME DE DEBAT

Points examinés	Point 6.1 – Projet de recommandation sur la préservation et l’accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique		
Débat n°	5	Progrès des débats	Start
Documents correspondants	38 C/24		
Projets de résolution examinés	DR contenu au paragraphe 10 of document 38 C/24.		
Pays ayant pris la parole	Philippines, Finlande, Japon, Canada, Turquie, Pologne, Cote d’Ivoire, Colombie, Lettonie, République islamique d’Iran, République tchèque, France, Estonie, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo, Malaisie, Inde, El Salvador, Argentine, Danemark, Indonésie, Chine, Chili, Lesotho, Allemagne, République de Corée, Autriche, Norvège, Egypte, Hongrie, Suède, Grenade, Fédération de Russie, Iraq, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Viet Nam, Barbade		
Résumé des débats	<p>Le représentant de la Directrice générale, Indrajit Banerjee, Directeur de la Division des sociétés du savoir, a présenté le projet de recommandation sur la préservation et l’accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique (38 C/24). Le document 38 C/24 présente le texte final de la recommandation concernant la préservation et l’accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique, pour examen et adoption éventuelle par la Conférence générale.</p> <p>Dans sa résolution 36 C/59, la Conférence générale a demandé à la Directrice générale de lancer une réflexion approfondie sur l’évaluation et le renforcement du Programme Mémoire du monde. A sa 190^e session, le Conseil exécutif a demandé à la Directrice générale de réaliser une étude préliminaire sur les aspects techniques, financiers et juridiques liés à l’opportunité d’un instrument normatif sur la préservation et l’accessibilité du patrimoine documentaire pour examen à sa 191^e session. A sa 191^e session, le Conseil exécutif a recommandé que la 37^e session de la Conférence générale décide que la question de la préservation et l’accessibilité du patrimoine documentaire, y compris le patrimoine numérique, soit réglementée au niveau international, au moyen d’une recommandation. La Conférence générale, à sa 37^e session, a invité la Directrice générale à soumettre à sa 38^e session, en vue d’une éventuelle adoption, un projet d’instrument normatif sous la forme d’une recommandation (Résolution 37 C/53).</p> <p>Le Président, Dr. Abdulla El Reyes (Émirats Arabes Unis), a donné la parole aux délégués pour qu’ils formulent des observations.</p> <p>Les pays suivants ont pris la parole (dans l’ordre d’intervention ci-après) : Philippines, Finlande, Japon, Canada, Turquie, Pologne, Côte d’Ivoire, Colombie, Lettonie, République islamique d’Iran, République tchèque, France, Estonie, Nouvelle-Zélande, République démocratique du Congo, Malaisie, Inde, El Salvador, Argentine, Danemark, Indonésie, Chine, Chili, Lesotho, Allemagne, République de Corée, Autriche, Norvège, Egypte, Hongrie, Suède, Grenade, Fédération de Russie, Iraq, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord, Viet Nam, Barbade.</p> <p>Dr Abdulla El Reyes lève la séance à 13h et a annoncé la poursuite du débat avec les orateurs restants sur le point 6.1 à 15h.</p>		